



AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance ordinaire du 12 juillet 2022, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 604-20 AMENDANT LE RÈGLEMENT 604 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS

Une copie du règlement est disponible à la mairie située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse <http://www.valdavid.com/publications/> sous la section « Règlements d'urbanisme ».

DONNÉ À VAL-DAVID, le 26 juillet 2022

(Signé Carl Lebel)

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint